



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Francophonie

Question écrite n° 50680

Texte de la question

M Gerard Longuet attire l'attention de Mme le ministre delegue a la francophonie sur l'organisation du sommet de la francophonie a Paris pendant la semaine du 18 au 24 novembre. Le projet de loi de finances pour 1992 ne traduit aucune hausse sensible des credits de ce ministere. Or il a ete organise a Paris une couteuse manifestation alors que pendant ce temps les lycees francais a l'etranger disposent chaque annee de moins en moins de moyens. Il souhaiterait connaitre le cout de l'organisation du sommet de la francophonie et particulierement celui des nombreuses forces de securite mises en place dans Paris. Si l'organisation d'un tel sommet est souhaitable pour le rayonnement de la France et de sa langue, les moyens mis en oeuvre semblent bien excessifs, n'ayant reussi finalement qu'a agacer les Parisiens devant la paralysie routiere qu'a creee la fermeture des principaux acces aux quartiers de l'Ouest parisien et a indisposer les chefs d'Etat etrangers face a ces moyens et a la colere des habitants de la capitale. Il lui demande si elle peut presenter le cout total du sommet et presenter parallelement les credits affectes, par exemple, a l'entretien et au developpement des lycees francais a l'etranger.

Texte de la réponse

Reponse. - Estime initialement a 60 MF, le cout de l'organisation du 4e sommet francophone a Paris s'eleve a 47,5 MF. Ce montant recouvre les depenses afferentes a l'accueil des personnalites invitees, aux receptions, aux aménagements techniques, au secretariat et a la securite. Cette conference des chefs d'Etat et de Gouvernement des pays ayant en commun l'usage du francais, reunissant les representants de quarante-sept pays de l'espace francophone, a necessite la mise en place de mesures de securite particulierement importantes, qui ont certes momentanement cause diverses difficultes aux Parisiens, mais qui s'averaient indispensables en raison de la presence de nombreuses hautes personnalites. Cette depense est exceptionnelle puisque la France a ete amenee a accueillir ce sommet a la suite du retrait de la candidature du Zaire et a la demande de l'ensemble de la communaute francophone. Cette conference constitue un tournant important pour la francophonie sur les plans institutionnel et politique. Ainsi, d'une part, les instances politiques des sommets et celles de l'agence de cooperation culturelle et technique sont simplifiees et rationalisees, et, d'autre part, il est convenu de favoriser les processus de democratisation en cours dans certains pays de l'espace francophone. La cooperation multilaterale dans des secteurs comme l'education, l'environnement et le developpement, la culture et la communication, la jeunesse et les sports, l'espace scientifique, le droit au service du developpement et de la democratie est aussi amplifiee en vue d'affermir la solidarite entre les pays du nord et du sud. La France, qui prend une part active a cette cooperation multilaterale, n'en a pas pour autant reduit son effort en faveur des etablissements francais a l'etranger. C'est ainsi que le soutien financier de l'Etat a ces etablissement a represente, en 1991, un montant total de 203,1 MF dont 35,3 au titre des investissements.

Données clés

Auteur : [M. Longuet Gerard](#)

Circonscription : - Union pour la democratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50680

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : francophonie

Ministère attributaire : francophonie et aux relations culturelles extérieures

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4886